

Commission des finances et des affaires générales

010 - Gestion Financière

Proposition d'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018

Rapport n° CD/2019/036

Service Chef de file:

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s):

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2018.

L'année 2018 est marquée par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aggravée par le durcissement des contraintes qui pèsent sur la collectivité et la progression continue - même si elle est maîtrisée - des dépenses de solidarité.

Malgré ces contraintes renforcées, la qualité de sa gestion permet au Département de conserver une situation financière saine. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la bonne dynamique des DMTO qui s'est poursuivie en 2018 ont à nouveau permis au Département d'améliorer le niveau de son épargne brute et pour la première fois depuis l'exercice 1991 de ne pas recourir à l'emprunt. Le Département s'est même désendetté de près de 100 M€ en 2018, ce qui lui permet également de faire baisser le niveau de la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement d'environ 1 M€. Ce sont autant de crédits qui peuvent être réinvestis vers des dépenses de politiques publiques et à destination des territoires et des partenaires du Département.

A l'instar du compte administratif 2017, le compte administratif qui est présenté à l'Assemblée témoigne que la stratégie financière mise en œuvre par le Département porte ses fruits. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter et cela sans que le Département n'ait recours au levier fiscal, le taux d'épargne brute s'améliore encore et le désendettement est poursuivi.

Le compte administratif 2018 : le Département poursuit la stratégie définie dès 2015

Dès son installation en 2015, la nouvelle Assemblée élue a été confrontée à une situation financière difficile. En effet, la baisse des dotations de l'Etat amorcée dès 2014 a entrainé une réduction des recettes du Département et une baisse de l'épargne prévisionnelle, obligeant le Département à réinterroger ses interventions.

Dans la continuité des comptes administratifs depuis 2015, le compte administratif 2017 reflète les travaux engagés par le Département pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement et optimiser ses recettes. Ainsi, bien qu'en hausse, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste maîtrisée. Le respect du contrat financier qui, pour le Département du Bas-Rhin, limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à un taux maximal de 1,29% sur les dépenses entrant dans le périmètre du contrat en atteste.

En effet, seules les dépenses sociales observent une hausse, principalement sous l'effet de l'accroissement des dépenses liées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) et de l'évolution des allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'APA, la PCH et le RSA et si les dépenses de l'administration présentent une augmentation c'est essentiellement du fait de l'augmentation très forte des dépenses de péréquation.

La situation financière du Département est saine. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la bonne dynamique des DMTO qui s'est poursuivie en 2018 ont à nouveau permis au Département d'améliorer le niveau de son épargne brute et pour la première fois depuis l'exercice 1991 de ne pas recourir à l'emprunt. Le Département s'est même désendetté de près de 100 M€ en 2018, ce qui lui permet également de faire baisser le niveau de la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement d'environ 1 M€. Ce sont autant de crédits qui peuvent être réinvestis vers des dépenses de politiques publiques et à destination des territoires et des partenaires du Département.

Les dépenses d'investissement observent une baisse en 2018, année de transition avant la relance des projets d'investissement portés par le Département en maîtrise d'ouvrage propre et la mise en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain pour les subventions aux collectivités et autres partenaires dans les territoires.

Les recettes de fonctionnement poursuivent leur hausse en 2017, notamment grâce aux recettes de fiscalité indirecte fortes et dynamiques et plus particulièrement aux droits de mutation (DTMO).

Fort de ces recettes importantes et après avoir réglé ses engagements vis-à-vis des tiers, le Département pu poursuivre en 2018 la réduction de son stock de dette enclenchée dès 2016. Ainsi, et pour la troisième année consécutive, le Département du Bas-Rhin affiche un désendettement au compte administratif.

A l'instar du compte administratif 2017, le compte administratif qui est présenté à l'Assemblée témoigne que la stratégie financière mise en œuvre par le Département porte ses fruits. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter et cela sans que le Département n'ait recours au levier fiscal, le taux d'épargne brute s'améliore encore et le désendettement est poursuivi.

1. <u>Des recettes de fonctionnement en hausse : effet conjugué de la fin de la baisse des dotations d'Etat et grâce au dynamisme de la fiscalité indirecte</u>

Au compte administratif 2018 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 081,7 M €, en augmentation de 6,2% par rapport au CA 2017, dont les recettes étaient déjà particulièrement élevées.

Cependant et afin de disposer d'une lecture juste et comparable du compte administratif, il convient d'opérer quelques retraitements. Ainsi, après retraitements du résultat d'exécution, des produits des cessions, d'autres recettes exceptionnelles et en y intégrant le solde du fonds de solidarité des DMTO (positif en 2014 et 2015, mais négatif depuis 2016 et 2017), les recettes de fonctionnement présentent toujours une augmentation, mais légèrement moins élevée, puisqu'elles évoluent alors de 4,1% entre 2017 et 2018.

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement s'élève à 103,8% au CA 2018, contre 103,5% au CA 2017.

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant sans retraitements	975,4	984,7	1 029,4	1 018,4	1 081,7
Evolution	+2,4%	+0,9%	+4,5%	-1,0%	+6,2%
Montant retraité	941,2	960,1*	977,6*	955,3*	994,0*
Evolution	-0,9%	+2,0%	+1,8%	-2,3%	+4,1%
Montant retraité des transferts de CVAE	-	-	897,7*(**)	913,9*(**)	-
Evolution	-	-	-	+16,2M€ +1,8%	-

^{*} Recettes de fonctionnement retraitées pour 2015, 2016, 2017 et 2018 du résultat d'exécution, des produits de cession et intégrant l'impact du fonds de solidarité des DMTO et fonds de péréquation historique des DMTO pour 2018, et retraitées pour 2015 de la recette exceptionnelle du FCTVA pour les transports et de la recette exceptionnelle de la CTS.

En 2018 et après quatre années consécutives de forte baisse, les dotations d'Etat connaissent une nouvelle légère baisse par rapport à 2017.

Recettes de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Dotations d'Etat	165 349 809	165 016 480	-233 329	-0,2%
Fiscalité directe	280 978 855	283 729 688	+2 750 833	+1,0%
Fiscalité indirecte	375 885 100	409 393 700	+33 538 600	+8,9%
Recettes sociales	68 432 726	79 353 301	+10 920 575	+16,0%
Autres recettes (hors résultat d'exécution et cessions)	72 672 146	68 348 640	-4 323 506	-6,0%

1.12018 : une cinquième année de baisse des dotations d'Etat

Après quatre années consécutives de fortes baisses, les dotations d'Etat sont à nouveau en baisse entre le CA 2017 et le CA 2018 (-0,2%).

Si la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue légèrement, c'est pour retrouver un rythme de diminution « standard », tel qu'observé chaque année avant l'épisode de baisse des dotations démarré en 2014. Le montant de DGF du Département se situe donc désormais en-dessous de 100 M€, alors qu'il était de plus de 169 M€ en 2013.

Ainsi les dotations d'Etat qui pesaient encore plus d'un quart des recettes de fonctionnement en 2013, n'en représentent plus que 15,3% en 2018.

L'autre évolution notable à l'intérieur de la famille de recettes des dotations d'Etat est l'augmentation de plus de 4% du montant perçu par le Département au titre du FMDI. Cette augmentation, qui permet de revenir à un niveau de recette supérieur à celui observé en 2015, s'explique par le fort investissement du Département dans le co-financement des contrats aidés, une partie de la recette étant liée au nombre de contrats aidés signés sur le territoire départemental.

Enfin, après avoir connu une forte baisse en 2017 et cela malgré son statut de dotation « gelée », la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est à nouveau en baisse en 2018.

^{**} Retraitement 2016 de la CVAE en soustrayant la part transférée en 2017 à la Région (passage de la part départementale de 23,5% à 48,5%, donc CVAE 2016 retraitée = CVAE 2016 - CVAE 2016*(23,5/48,5).

Evolution des dotations d'Etat

Dotations d'Etat	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	98 307 017	97 754 903	-552 114	-0,6%
Dotation globale de décentralisation (DGD)	6 244 669	6 244 669	0	0,0%
FCTVA	990 780	1 010 156	+19 376	+2,0%
Compensations fiscales	4 355 592	4 341 780	-13 812	-0,3%
Fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI)	8 087 410	8 466 046	+378 636	+4,7%
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)	21 975 798	21 975 798	0	0,0%
Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	25 288 543	25 223 128	-65 415	-0,0%
TOTAL	165 249 809	165 016 480	-233 329	-0,2%

1.2Pas de hausse d'impôts et une fiscalité indirecte en forte augmentation, notamment pour ce qui concerne les droits de mutation

	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Fiscalité directe	280 978 855	283 729 688	+2 750 833	+1,0%
Fiscalité indirecte	375 885 100	409 393 700	+33 538 600	+8,9%
TOTAL	656 863 955	693 123 388	+36 259 433	+5,5%

Recettes de fiscalité directe

Recettes de fiscalité directe	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	81 751 609	80 722 167	-1 029 442	-1,3%
IFER	2 465 217	2 412 515	-52 702	-2,1%
TFB (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties)	184 895 458	188 888 154	+3 992 696	+2,2%
Frais de gestion de la TFB – Dotation de compensation péréquée (LFI 2014)	11 866 571	11 706 852	-159 719	-1,4%
TOTAL	280 978 855	283 729 688	+2 750 833	+1,0%

Les recettes de fiscalité directe sont en augmentation de 1% par rapport au CA 2017. Cette hausse s'explique par une hausse du produit de la taxe sur le foncier bâti de 2,2%. Ainsi, alors même que le Département n'a pas augmenté son taux d'imposition, la revalorisation des bases votée par le Parlement, couplée à leur évolution physique, permet au Département une augmentation de la recette de près de 4 M€.

Entre 2017 et 2018 le montant de CVAE perçu par le Département a diminué d'environ 1 M€, soit une baisse de 1,3%, du fait de la volatilité caractéristique de cet impôt.

Recettes de fiscalité indirecte

<u>Recettes de</u> fiscalité indirecte	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
DMTO	145 665 418	175 389 767	+29 724 349	+20,4%
Fonds de péréquation des DMTO	10 157 353	10 362 374	+205 021	+2,0%
Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)	129 365 409	133 350 339	+3 984 930	+3,1%
TICPE	68 376 872	68 376 872	0	0,0%
Taxe d'électricité	11 885 191	11 608 561	-276 630	-2,3%
Taxe d'aménagement	9 645 132	9 217 168	-427 964	-4,4%
Taxe de séjour	224 048	601 078	+377 030	+168,3%
Redevance des mines	131 558	51 624	-79 934	-60,8%

Les recettes de fiscalité indirecte présentent une forte augmentation : près de 34 M€ supplémentaires par rapport au CA 2017 (+8,9%). Cette évolution est très majoritairement liée aux DMTO et à leur progression continue. En 2018 le Département a perçu 29,7 M€ de DMTO de plus qu'en 2018, pour atteindre un montant total de 175,9 M€.

L'augmentation des DMTO est loin de compenser la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 (l'écart est de 60M€).

Par ailleurs, du fait des fortes rentrées de DMTO globalement pour l'ensemble des Départements, la recette liée au fonds de péréquation historique des DMTO est encore en augmentation en 2018 (+2%).

Globalement toutes les recettes de fiscalité indirecte sont en hausse entre le CA 2017 et le CA 2018, à l'exception de :

- La taxe d'électricité qui diminue de 2,3% du fait de la baisse de la production d'énergie électrique;
- La redevance des mines qui baisse de 60,8%: en 2017 les services de l'Etat ont versé deux années de recettes au Département, correspondant aux montants dus pour les exercices 2017 et 2016 qui n'avaient pas été versés. Par conséquent, la baisse observée en 2018 n'en est pas véritablement une et la recette reste stable.

Après des années de hausse, la taxe d'aménagement observe une baisse entre 2017 et 2018 (-4,4%). Elle demeure tout de même à un niveau élevé puisqu'elle dépasse à nouveau les 9 M€.

Après une forte baisse en 2017, liée à une suspension, pour des raisons techniques, des reversements par les services de l'Etat aux collectivités, la taxe de séjour augmente fortement en 2018 (+168,3%). Cependant une partie de l'augmentation est liée au rattrapage de ce qui n'avait pu être versé au cours de l'exercice 2017.

Enfin, la taxe sur les conventions d'assurances affiche une augmentation de près de 4 M € en 2018, après une diminution en 2017.

1.3Des autres recettes à l'évolution contrastée

Recettes sociales

Recettes sociales	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Dotations CNSA	43 754 669	44 898 252	+1 143 583	+2,6%
Participations usagers	17 891 722	19 793 771	+1 902 049	+10,6%
Participations partenaires	1 156 944	1 257 915	+100 971	+8,0%
Participations Etat enfance	273 250	2 259 700	+1 986 450	+727,0%
Indus / trop perçus	2 514 622	3 470 807	+956 185	+38,0%
FSE	32 379	3 588 443	+3 556 064	+10 982,6%
Divers recettes sociales	2 809 140	4 084 413	+1 275 273	+45,4%
TOTAL	68 432 726	79 353 301	+10 920 575	+16,0%

Les recettes sociales sont en forte hausse par rapport à l'exercice 2017 puisqu'elles augmentent de près de 10 M€ en 2018, soit une hausse de 16%. Tous les différents types de recettes sociales sont en augmentation en 2018 :

- Les recettes du Fonds Social Européen (FSE) qui avaient fait l'objet d'un rejet technique de la part de la Paierie en fin d'exercice 2017 et affichaient par conséquent un niveau très faible au CA 2017 reviennent à un très bon niveau, 3,6 M€, lié au rattrapage de 2017 et à la recette 2018;
- La participation de l'Etat pour la protection de l'enfance est en très nette hausse, du fait de la recette de 1,9 M€ versée pour le remboursement d'une partie de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) par le Département ;
- Les recettes de participation des usagers, notamment dans le cadre de l'aide sociale autonomie, sont en hausse de plus de 10%. Cela est essentiellement lié à des recettes qui n'avaient pu être titrées en 2017 et qui ont glissé sur l'exercice 2018;
- Les recettes sociales diverses sont en augmentation de près de 1,3 M€ soit +45%.
 Cette évolution à la hausse est en grande partie liée à la recette de 745 000 € pour le fonds d'appui aux services d'aide et d'accompagnement à domicile;
- Les dotations de la CNSA pour compenser les dépenses d'APA et PCH du Département sont en hausse de plus de 1 M€. L'augmentation porte essentiellement sur la compensation de l'APA;
- Les recettes liées aux indus et trop perçus des prestations sociales sont en augmentation de près de 1 M€. L'essentiel de l'augmentation s'explique par la reprise des contrôles et de l'émission des titres pour la PCH (environ 712 000 €) et par un trop perçu de 285 000 € du Foyer Notre-Dame pour des baux glissants dans le cadre la protection de l'enfance.

Les autres recettes de fonctionnement, une fois retraitées du résultat d'exécution et des cessions, diminuent de 6% entre le CA 2017 et le CA 2018, soit -4 M€. Cette baisse peut être expliquée par :

- L'absence de titres émis en 2018 à l'encontre de l'ARS pour le remboursement des personnels affectés aux MAIA. En effet, le versement a pris du retard du fait de la modification de la convention pluriannuelle liant le Département et l'ARS afin d'y intégrer l'ouverture d'une MAIA sur le territoire de l'EMS. Il s'agit d'un simple décalage dans le temps, la recette sera régularisée en 2019;
- Le reversement exceptionnel en 2017 d'une partie de l'excédent du budget annexe de Parc d'Erstein au budget principal.

2. <u>Des dépenses sociales qui pèsent sur l'évolution des dépenses de</u> fonctionnement

En 2018, et après trois années consécutives de diminution, les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté. Elles évoluent de 27 M€ à la hausse par rapport au CA 2017, soit une augmentation de la dépense de 3,4%.

Cependant, pour obtenir une vision exacte de l'évolution il est nécessaire d'opérer certains retraitements ; ceux-ci amènent la réalité de la progression à 2,5%.

Précision sur les retraitements opérés

Il convient de retraiter les deux fonds de péréquation des DMTO et les dépenses des transports transférées à la Région pour les années avant 2017.

Ainsi, en 2018 le résultat net du fonds de solidarité des DMTO pour le Département, entre le montant qu'il a dû reverser au titre de la péréquation et celui qu'il a perçu, revient à une dépenses nette de 4 M€. Pour la troisième année consécutive le Département est donc

contributeur net de ce fonds, alors qu'en 2014 et 2015 cela représentait une recette nette et non une dépense.

Le Département est par ailleurs devenu en 2018, et pour la deuxième fois depuis l'existence de ce fonds, contributeur au titre du fonds de péréquation historique des DMTO pour un montant de près de 8 M€. La seule fois avant cela où le Département a contribué à ce fonds remonte à l'exercice 2014 et à l'époque sa contribution s'était limitée à 100 000 €. Pour 2018 le Département reste tout de même bénéficiaire net de ce fonds historique pour un montant de 2,5 M€.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 98,7%, en nette augmentation par rapport au CA 2017 (96,9%).

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant sans retraitements	859,2	839,8	834,4	803,5	830,6
Evolution	+4,0%	-2,3%	-0,6%	-3,7%	+3,4%
Montant retraité	804,5	785,3	783,0	798,5	818,7
Evolution	+4,0%	-2,4%	-0,3%	+2,0%	+2,5%

Evolution des dépenses de fonctionnement par politique

Politique	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
0 Administration générale	172 307 364	181 497 831	+9 190 467	+5,3%
O Administration générale hors gestion financière	150 272 143	150 692 291,37	+420 148	+0,3%
1 Action sociale de proximité	12 076 170	12 369 079	+292 909	+2,4%
2 Autonomie	225 108 334	241 221 543	+16 113 209	+7,2%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	176 556 747	177 029 928	+473 181	+0,3%
4 Enfance, jeunesse et famille	128 370 678	131 805 556	+3 434 878	+2,7%
5 Education	20 304 757	18 205 972	-2 098 785	-10,3%
6 Développement et animation territoriale	17 452 700	17 146 919	-305 781	-1,8%
7 Aménagement du territoire	51 338 988	51 289 772	-49 216	-0,1%
TOTAL	803 506 139	830 566 599	+27 060 460	+3,4%
TOTAL hors gestion financière	781 342 981	799 848 340	+18 505 359	+2,4%

2.1Des dépenses sociales qui continuent leur progression

Après une augmentation de 2,5% en 2017, les dépenses sociales augmentent de 3,8% au CA 2018, soit une hausse de plus de 20 M€.

Politiques	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
1 Action sociale de proximité	12 076 170	12 369 079	+292 909	+2,4%
2 Autonomie	225 108 334	241 221 543	+16 113 209	+7,2%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	176 556 747	177 029 928	+473 181	+0,3%
4 Enfance, jeunesse et famille	128 370 678	131 805 556	+3 434 878	+2,7%
TOTAL	542 111 929	562 420 656	+20 308 727	+3,8%

La **politique autonomie** augmente très fortement au CA 2018. Avec une augmentation de plus de 16 M€ (+7,2%), il s'agit de la politique qui progresse le plus entre 2017 et 2018. Cette hausse résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- Un remboursement à la CNSA de 5,5 M€ correspondant à un trop perçu 2016 et 2017 de la recette de compensation versée au titre des effets de la loi d'adaptation de la société au vieillissement sur les dépenses d'APA du Département. La montée en charge ayant été progressive au niveau des dépenses, le Département s'est retrouvé dans l'obligation de rembourser une partie des recettes perçues. S'il n'est pas tenu compte de ce remboursement des dépenses 2018, l'évolution de la politique autonomie entre le CA 2017 et le CA 2018 est de 4,7%, soit +10,6 M€.
- Les dépenses d'APA à domicile (hors remboursement à la CNSA) qui augmentent de 4% entre 2018 et 2017 (pour mémoire entre le CA 2016 et le CA 2017 l'évolution observée était de 1,5%). Ainsi les dépenses d'APA versées directement aux services d'aide à domicile augmentent de 3,3%, dans la continuité de l'année passée et celles pour l'emploi direct de 4,4%. Enfin, les dépenses d'accueil de jour augmentent de +9%.
- Les dépenses d'APA en établissement sont en augmentation de 1,9% entre le CA 2017 et le CA 2018. Cette évolution se situe dans la continuité des exercices précédents.
- Les dépenses de PCH affichent une augmentation très importante : +13,5% (+3,6 M€).
- Les dépenses d'hébergement pour les personnes en situation de handicap observent une augmentation de 4,9%.

La **politique enfance, jeunesse et famille** augmente de 2,7% (+3,4 M \odot) entre le CA 2017 et le CA 2018. La hausse est concentrée sur les dépenses d'hébergement pour faire face à l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA). Ainsi, les dépenses d'hébergement pour mineurs uniquement augmentent de 2 M \odot entre 2017 et 2018. D'autres postes de dépenses augmentent, comme les dépenses pour les assistantes familiales qui sont en hausse de 2,9% (+0,7 M \odot) après avoir diminué pendant des années, ou comme les dépenses d'interventions éducatives à domicile qui augmentent de près de 23% (1,4 M \odot) en 2018.

La **politique action sociale de proximité** est en augmentation de 2,4%, essentiellement du fait de la dotation pour la délégation à la Ville de Strasbourg.

Enfin, la **politique insertion, emploi et lutte contre les exclusions** observe une très légère hausse de 0,3% (+0,5 M€), les efforts du Département permettant ainsi d'absorber la majorité de l'augmentation de 1% de l'allocation décidée par le Gouvernement. Après avoir connu une (légère) baisse en 2017 pour la première fois depuis la création du RSA, les dépenses de cette prestation affichent une augmentation en 2018 de 1,1% soit une hausse de 1,6M€. En 2018 les dépenses de RSA atteignent par conséquent le montant de 153,7 M€, contre 152,1 M€ en 2017.

La charge nette des AIS poursuit sa hausse du fait de la baisse du soutien de l'Etat

Globalement, les trois allocations individuelles de solidarités (AIS) que sont la PCH, l'APA et le RSA augmentent de +2,9% (soit 7,6 M€) entre le CA 2017 et le CA 2018. Pour mémoire l'augmentation en 2017 était de 0,6%.

Dans le même temps, les recettes de compensation ne sont quant à elles en hausse que de 1,3% (+1,5 M€), ce qui entraîne une diminution du taux de compensation des dépenses d'AIS en 2018. Ce dernier passe ainsi de 45,8% à 45,1%, toujours sous la barre des 50% et bien loin d'une compensation totale des dépenses réalisées par le Département.

2.2. <u>Une évolution plus faible ou à la baisse pour les autres dépenses de</u> fonctionnement

En ce qui concerne la **politique éducation**, une meilleure gestion permet d'investir davantage le soutien apporté aux besoins des collégiens.

Les efforts de gestion portent sur :

- la prise en compte du niveau du fonds de roulement des collèges pour le calcul de leur dotation (-1,3 M€);
- la baisse des dépenses de viabilisation (-1,2 M€).

Quelques dotations complémentaires ont été versées en 2018, pour des dépenses d'entretien notamment, représentant 0,2 M€.

Les investissements supplémentaires ont notamment porté sur :

- +0,3 M€ (+33,1%) pour les dépenses de maintenance informatique des collèges et frais pour fibrer l'intégralité des 902 collèges;
- +0,2 M€ pour la maintenance courante des collèges publics dont la dépense évolue de 26% par rapport au CA 2017 pour atteindre 1,2 M€. Cette augmentation s'explique par des dépenses imprévues survenues en cours d'année.

Les dépenses d'administration générale :

La politique **administration générale** (hors péréquation) connaît de nouveau une forte baisse (-11,8%).

Elle est toutefois impactée par les dépenses de **péréquation** qui sont en forte augmentation. Celles-ci augmentent en 2018 de +39,8%, soit une hausse de 8,8 M€ :

• Le Département est redevenu contributeur du fonds historique de péréquation des DMTO en 2018 pour un montant de 7,9 M€. Ces trois dernières années, le Département avait été uniquement bénéficiaire de ce fonds. En 2018, bien que

- contributeur, le Bas-Rhin reste bénéficiaire net pour un montant de 2,5 M€ (contre 10,2 M€ en 2017) ;
- En 2018 le Département demeure contributeur net du fonds de solidarité des DMTO mis en place en 2014. Le prélèvement de 2018 est de 9,4 M€ contre 7,9 M€ en 2017. Par conséquent la contribution nette du Département passe en 2018 à 5,5 M €, alors qu'elle était de 3,0 M€ en 2017;
- La contribution du Département au fonds de péréquation de la CVAE augmente fortement passant de 2,1 M€ en 2017 à 2,7 M€ en 2018, soit une hausse de 31%.

Retraitée des dépenses de péréquation, la gestion financière est en diminution de 11,8% passant ainsi de 12,0 M€ au CA 2017 à 10,8 M€ au CA 2018. Cette forte baisse de plus d'un million d'euros est liée aux frais financiers (intérêts de la dette, frais d'emprunts et frais de remboursements anticipés). En 2018 et pour la première fois depuis 2006, le montant des intérêts de la dette payé par le Département est inférieur à 10 M€. Il s'agit là du résultat du fort désendettement amorcé par le Département en 2016, amplifié en 2017 et poursuivi en 2018, couplé au contexte de taux toujours bas.

Axe	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Gestion financière dont péréquation	22 035 221	30 805 540	+8 770 319	+39,8%
Services supports	5 585 586	5 458 972	-126 614	-2,3%
Gestion des bâtiments	7 890 519	7 704 768	-185 751	-2,4%
Ressources humaines	132 326 234	133 039 747	+713 513	+0,5%
Fonctionnement de l'Assemblée	2 810 116	2 793 154	-16 962	-0,6%
Communication	1 659 692	1 695 649	+35 957	+2,2%
TOTAL	172 307 364	181 497 831	+9 190 467	+5,3%
TOTAL hors gestion financière	150 272 143	150 692 291	+420 148	+0,3%
TOTAL hors gestion financière et RH	17 945 910	17 652 544	-293 366	-1,6%

Les dépenses des **services supports** baissent de 2,3% en 2018 après avoir déjà fortement diminué en 2017.

Les principaux postes qui observent des réductions sont :

- Les fournitures de bureau en baisse de 31%, grâce à la stratégie d'achat mise en place pour le nouveau marché et le choix de partir en groupement de commande avec le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et les deux SDIS 67 et 68, pour obtenir de meilleurs prix ;
- L'entretien du matériel et des logiciels qui diminue de 22%. Cette baisse est le fruit d'un travail fin d'éclatement des contrats de maintenance que la DSI mène depuis plusieurs années, permettant de basculer une partie de la maintenance informatique en section d'investissement;
- Les frais d'affranchissement en baisse de 12% en dépit de l'augmentation du coût du timbre, grâce à une rationalisation des envois de courrier (réduction du nombre d'envois en AR, réduction importante du nombre de courriers envoyés au tarif urgent, navette interservices) et à une diminution naturelle du nombre de courriers papiers envoyés.

Les dépenses liées à la **gestion des bâtiments** diminuent de 2,4% entre le CA 2017 et le CA 2018. Les principales réductions portent sur :

Les dépenses d'entretien des terrains et jardins : -40,5%;

- Les dépenses de locations immobilières (indemnités de résiliation de bail incluses):
 -11,8%;
- Les dépenses d'électricité : -11,0% ;
- Les dépenses de nettoyage : -3,5%. Le nouveau marché de nettoyage mis en œuvre au cours de l'exercice 2018 coûte moins cher qu'anticipé grâce à la stratégie d'achat qui a été mise en place.

Les dépenses de **fonctionnement de l'Assemblée** restent stables entre le CA 2017 et le CA 2018.

Les dépenses de **ressources humaines** augmentent de 0,5% entre le CA 2017 et le CA 2018, marquant ainsi l'effort particulier de la maîtrise de l'ensemble des dépenses relatives aux RH (masse salariale, frais de déplacement, formation, etc.).

3. <u>Une année marquée par le lancement du programme</u> <u>d'investissement ambitieux du Département</u>

3.1<u>Des recettes d'investissement en légère baisse</u>

Les recettes réelles d'investissement 2018 hors dette et incluant les recettes de cessions (qui sont comptablement des recettes de fonctionnement) s'élèvent à 37,4 M€, soit une légère baisse de 1,4% par rapport à 2017. Leur taux d'exécution reste élevé puisqu'il atteint 101,4%, bien qu'il soit inférieur à celui observé l'année passée (106,6%).

Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
Dotations d'Etat	15 180 116	13 261 328	-1 918 788	-12,6%
Subventions	11 447 612	15 227 989	+3 780 377	+33,0%
Autres recettes (retraitées des recettes de cessions)	11 267 554	8 861 242	-2 406 312	-21,4%
Total	37 895 282	37 350 559	-544 723	-1,4%

Les dotations d'Etat en investissement diminuent du fait de :

- 1. la réduction du FCTVA. En 2018 le Département a perçu 1,2 M€ de moins qu'en 2017 pour atteindre un montant de 7,1 M€. Cette baisse s'explique par la réduction des dépenses de maîtrise d'ouvrage entre 2016 et 2017 ;
- 2. la baisse de la DGE, qui est moins importante de 0,7 M€ par rapport à 2017. Cette diminution est liée à la baisse des dépenses de subventions d'investissement entre 2016 et 2017.

Les principales recettes d'investissement du Département hors dette sont :

- Le FCTVA pour 7,0 M€, soit 1,2 M€ de moins qu'en 2017 ;
- Le remboursement des créances liées aux avances remboursables consenties aux collectivités et autres organismes privés pour un montant de 8,0 M€, soit une diminution de 1,5 M€ par rapport au CA 2017 ;
- La délégation des aides à la pierre en provenance de l'ANAH, pour un montant de 7,4 M€, soit 0,9 M€ de moins qu'en 2017 ;
- La dotation d'équipement des collèges pour un montant de 5,7 M€ (montant constant chaque année) ;
- La dotation globale d'équipement (DGE), 0,6 M€ en 2018, contre 1,3 M€ en 2017.

3.2<u>Des dépenses d'investissement qui témoignent de la reprise du plan</u> d'investissement de la collectivité

Les dépenses d'investissement hors dette au CA 2018 s'élèvent à 88,5 M€.

Le plan d'investissements de la collectivité entame sa reprise autour de deux facteurs :

- 1. L'éclusement du stock des subventions. Le Département a rattrapé son retard dans les paiements en 2016 et 2017. Les factures qui ne sont pas payées sont celles qui n'ont pas été réceptionnées ;
- 2. Des dépenses de maîtrise d'ouvrage, notamment pour les collèges en phase de lancement des études et des marchés.

La ventilation des dépenses d'investissement par nature de dépenses en 2017 est la suivante :

Nature de dépenses	CA 2017 (M€)	CA 2018 (M€)
Maîtrise d'ouvrage exécutée (ch. 20+21+23)	51,2	51,7
Subventions d'investissement exécutées (chap 204 + 13)	50,1	31,3
Avances remboursables et autres (ch. 27 + ch. 45)	1,3	5,5

En 2018 les dépenses de maîtrise d'ouvrage représentent la majorité des dépenses d'investissement du Département (58%), alors qu'au CA 2017 une proportion quasi égale avec les subventions était observée.

Par ailleurs si les dépenses de maîtrise d'ouvrage se maintiennent au même niveau qu'en 2017, les subventions d'investissement sont en phase de reprise dans une année transitoire marquée par la fin des contrats de territoire et la mise en œuvre des contrats départementaux.

Dépenses d'investissement par politique

Politique	CA 2017	CA 2018	Variation en €	Variation en %
0 Administration générale (hors emprunt et résultat)	8 069 250	5 455 674	-2 613 576	-32,4%
1 Action sociale de proximité	2 655 380	136 726	-2 518 654	-94,9%
2 Autonomie	2 396 901	2 081 483	-315 418	-13,2%
3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	217 817	526 368	+308 551	+141,7%
4 Enfance, jeunesse et famille	619 933	288 904	-331 029	-53,4%
5 Education	22 266 519	22 330 129	+63 610	+0,3%
6 Développement et animation du territoire	13 980 430	10 330 718	-3 649 712	-26,1%
7 Aménagement du territoire	54 839 861	47 374 164	-7 465 697	-13,6%
Total des dépenses d'investissement (hors emprunt et résultat)	105 046 091	88 524 166	-16 521 925	-15,7%
Total hors administration générale	96 976 841	83 068 492	-13 908 349	-14,4%

Subventions d'investissement par politique

	Politique	CA 2017	CA 2018	Différence
1	Action sociale de proximité	2 569 262	136 566	-2 432 696
2	Autonomie	2 396 901	2 081 483	-315 418
3	Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	190 817	526 368	+335 551
4	Enfance, jeunesse et famille	619 933	288 904	-331 029
5	Education	7 288 131	6 419 037	-869 094
6	Développement et animation territoriale	11 030 060	8 329 314	-2 700 746
7	Aménagement du territoire	25 859 506	13 480 322	-12 379 184
	TOTAL	49 954 610	31 266 994	-18 687 616

4. Grands équilibres

4.1 Une épargne en hausse

En 2018 le Département parvient à nouveau à améliorer son niveau d'épargne brute, déjà très bon l'année passée. Ainsi en 2018 l'épargne brute a dépassé la barre des 175 M€. Ce résultat est atteint grâce à l'ensemble des mesures de maîtrise des dépenses qui ont été mises en place et à la bonne réalisation des recettes, notamment les DMTO.

	CA 2017	CA 2018
Epargne brute réalisée (uniquement retraitée du résultat d'exécution)	161 M€	176 M€
Taux d'épargne brute retraité	16,7%	17,5%

Enfin, le résultat d'exécution 2017 s'élève à 101,0 M€. Il s'agit là de la conséquence de la progression des recettes et de la reprise du programme d'investissement.

4.2Le Département poursuit son désendettement

L'évolution du stock de dette

En 2018, du fait du très bon niveau des recettes de fonctionnement, grâce notamment aux DMTO, le Département a pu se passer de recourir à l'emprunt. C'est la première fois depuis 1991 que le Département n'a pas eu besoin d'emprunter.

Le remboursement total du capital de la dette en 2018 atteint 97,3 M€, dont 31,4 M€ de remboursements anticipés. En conséquence, le stock de dette a diminué de plus de 98 M €. Il s'établit au 31 décembre 2018 à 522,9 M€, contre 621,6 M€ fin 2017.

Les opérations de remboursements anticipés

En début d'année 2018, le Département a analysé qu'il pourrait être pertinent de rembourser par anticipation certains emprunts dans l'année du fait de leur coût relativement élevé au regard de l'évolution du marché. Cela s'est traduit par le remboursement anticipé effectif de quatre emprunts.

Emprunts remboursés par anticipation

Nº de contrat	Banque	Montant initial	Index	Marge	Montant remboursé	Indemnité versée
73	CA-CIB	15 M€	Euribor 3 mois	1,5%	10 500 000,00 €	20 510,00 €
76	SaarLB	10 M€	Euribor 6 mois	1,15%	7 333 333,36 €	0,00 €
81	Caisse des Dépôts et Consignations	8,895 M€	Inflation	1,54%	7 306 607,10 €	441 469,20 €
88	CA-CIB	7,5 M€	Euribor 3 mois	0,94%	6 281 250,00 €	23 554,68 €
	TOTAL	41,4 M€	-	-	31 421 190,46 €	485 533,88 €

Les indemnités de remboursements anticipés se sont élevées à 0,5 M€. Le gain pour le Département est évalué à 2,5 M€ sur la durée de vie résiduelle de ces emprunts.

Coût de la dette

En 2018, le montant des frais financiers liés aux emprunts est à nouveau en baisse et s'élève à 10,3 M€ (soit une diminution de 8,6% par rapport à 2017).

Le taux d'intérêt moyen est de 1,69% en 2018, en baisse par rapport à 2016 (1,71%). La proportion de taux fixe dans l'encours de dette du Département a encore augmenté, pour atteindre 58% au 31 décembre 2017, contre 54% un an plus tôt.

Grâce à la forte progression de l'épargne et à la réduction du stock de dette, le ratio de désendettement du Département a à nouveau diminué en 2018 et se situe désormais à 3,2 années. Il était de 3,9 ans au 31 décembre 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de désendettement	5,3	7,6	5,6	4,6	3,9	3,2

4.3Le respect du contrat financier

L'exercice 2018 est le premier exercice d'application du contrat financier avec l'Etat, dit « contrat de Cahors ».

Ce contrat répond à l'objectif fixé par l'Etat aux 322 collectivités françaises dont les dépenses de fonctionnement sont égales ou supérieures à 60 M€, de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an sur la base des dépenses du compte administratif 2017.

Ce contrat est fixé pour une durée de 3 années, de 2018 à 2021. En cas de dépassement du montant plafond fixé pour un exercice, l'Etat prélèverait 75% du montant du dépassement sur la DGF à verser pour les collectivités ayant signé le contrat et 100% du montant du dépassement pour celles ayant refusé de le signer.

Ouelques dépenses sont par définition exclues du périmètre du contrat financier, il s'agit :

• Des dépenses de péréquation ;

- Des dépenses pour constitution de provision ;
- Des recettes de remboursement de personnels mis à disposition d'autres collectivités;
- Les dépenses d'AIS pour la part de leur augmentation qui dépasserait les 2%.

Le Département du Bas-Rhin a par ailleurs pu obtenir une augmentation du taux plafond appliqué à 1,29% du fait de la forte baisse de ses dépenses de fonctionnement entre les exercices 2014 et 2016.

Ainsi les montants plafonds autorisés dans le périmètre du contrat pour les dépenses de fonctionnement sont les suivants :

2017	2018	2019	2020
791 782 303€	801 996 294€	812 342 046€	822 821 258€

Pour le Département du Bas-Rhin et sur le strict périmètre autorisé par le contrat, l'évolution des dépenses de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement 2018	830 556 599 €
Déduction des dépenses de péréquation	-26 367 651 €
Déduction de certaines recettes de remboursement de frais de personnels	-2 205 438 €
Déduction dépenses d'AIS supérieures à 2%	-2 383 055 €
Dépenses de fonctionnement périmètre contrat	799 610 456 €
Evolution des dépenses de fonctionnement périmètre contrat	+0,99%

Au CA 2018 le Département respecte la contrainte imposée par l'Etat, puisque sur le périmètre du contrat financier les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,99%.

Par ailleurs, en plus des retraitements déjà permis par le périmètre du contrat, d'autres neutralisations de dépenses de fonctionnement ont été autorisées et précisées par l'Etat au début de l'année 2019 :

- Dépenses de MNA: les dépenses de MNA pour la part dont l'évolution est supérieure à 1,29% entre 2017 et 2018 sont neutralisées (principe identique aux AIS mais avec une jauge à 1,29% contre 2% pour les AIS: tout ce qui est au-dessus de 1,29% est neutralisé). Ainsi, pour le Département c'est une dépense d'un montant de 5 259 000 € qui peut être déduite.
- Dépenses FSE: les dépenses supérieures aux dépenses de 2017 sont neutralisées.
 En 2018 le Département a dépensé 9 655 € de moins qu'en 2017 pour le FSE. Il n'y a donc aucune neutralisation qui puisse être opérée;
- <u>Dépenses exceptionnelles</u>: au titre des dépenses exceptionnelles le Département fait valoir l'augmentation des dépenses d'indemnités de remboursement anticipé. La part d'augmentation supérieure au taux de 1,29% représente un montant de 389 305 €. Ce montant est donc être neutralisé.

En plus de ces neutralisations une majoration des dépenses de fonctionnement est appliquée par l'Etat, due au transfert de la compétence transports vers la Région en 2017 pour un montant de 538 806,47 €.

Ainsi, après tous ces retraitements, l'équilibre final du contrat est le suivant :

Total dépenses de fonctionnement périmètre contrat	794 500 957 €
Majoration liée au transfert de la compétence transports à la Région	538 806 €
Neutralisation des dépenses exceptionnelles	-389 305 €
Neutralisation des dépenses de MNA	-5 259 000 €
Dépenses de fonctionnement périmètre contrat	799 610 456 €

Soit une évolution sur le périmètre du contrat financier de 0,4%.

5- Divers : Bilan des acquisitions et cessions immobilières dans le Bas-Rhin en 2018

L'article L.3213-2 du Code général des collectivités territoriales impose au Département de faire valider par le Conseil Départemental l'ensemble des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2018 (annexes jointes).

Le montant des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2018 s'élève à 125 976,38 €.

Le montant des cessions immobilières pour l'exercice 2018 s'élève à 243 567,34 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des finances et des affaires générales :

- 1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 101 036 325,83 € :
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 86 124 521,17 €,
- dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 187 160 847,00 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 86 124 521,17 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 187 160 847,00 € à hauteur de 86 124 521,17 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 101 036 325,83 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".
- 2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 1 091 621.63 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 522 417,05 €

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 569 204,58 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 522 417,05 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 569 204,58 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté"
- 3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2018 se clôture avec un déficit global de 111 553,88 € :
- dont un déficit de 24 549,93 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 742 777,63 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 718 227,70 €),
- dont un déficit de fonctionnement de 87 003,95 €

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide que le montant total à affecter en 2019 au titre des résultats 2018 est de 86 764,08 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2018 de 87 003,95 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2018 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2016 au compte 110 de 173 768,03 €,
- décide que l'excédent de 86 764,08 € au titre des résultats 2018, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2020 repris lors de l'affectation 2021 des résultats 2020, compte 110.0 millésime 2018,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 718 227,70 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".
- 4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2018 est de 21 925,95 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 21 732,00 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 193,95 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 21 732,00 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 193,95 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".
- 5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 57 687,34 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de

2 964,37 €

- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 54 722,97 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 964,37 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté"
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 54 722,97 € à hauteur de 10 575,13 € à la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 44 147,84 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté"
- 6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2018 est de 2 943 312,29 €
- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 2 869 843,28 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 73 469,01 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 2 869 843,28 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 73 469,01 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".
- 7) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018 selon les annexes jointes :
- -bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2018 pour un montant de 125 976,38 € ;
- -bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2018 pour un montant de 243 567,34 €.

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,

Frédéric BIERRY